

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration
Du 15 juin 2021 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Jacky CANEPA, Mme Véronique GROSSIER, Mme Charline LEHMANN.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR), Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française), Sylvie CONRAUX (UDAF) et Geneviève GUNEY (association l'Escale), M. Yonny LUCAS (ADAVIE).

Excusés ayant donné procuration : M. Franck PERRY, Président, à Mme Sylvie VINCENT, M. Patrick FLOQUET à M. Jacky CANEPA et Mme Françoise PIGENEL (association AIR) à Mme Sylvie VINCENT.

Excusée : Mme Denise MAIRE, Mme Marie-Lou GROSJEAN (les Restos du Cœur) et Mme Suzanne VAUTHIER (Vittel Accueil).

Absent : M. Didier FORQUIGNON

Secrétaire de séance : Mme Charline LEHMANN

Après avoir excusé Monsieur le Président pour son absence, Sylvie VINCENT, en sa qualité de Vice-présidente, assure la présidence de la séance.

Madame la Vice-présidente rend hommage à Monsieur Pierre GÉRARD, conseiller municipal, décédé brutalement. Elle invite les membres du Conseil d'Administration à observer une minute de silence.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2021

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 23 mars 2021.

2) Éduc ta santé - Convention de partenariat avec le centre social la Toupie de Contrexéville

Depuis plusieurs années consécutives, le CCAS de Vittel s'associe au Centre Social La Toupie afin de mener des actions de prévention santé à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire de la communauté de communes terre d'eau.

Le projet, intitulé « ÉDUC TA SANTÉ », vise à améliorer la qualité de vie des jeunes et réduire ainsi les comportements à risques.

Suite au soutien des partenaires financiers et aux retours positifs des professionnels, il est proposé de renouveler le partenariat avec le Centre Social La Toupie permettant la mise en place des actions de prévention santé. Elles se dérouleraient sur les années 2021 à 2022 autour des thématiques suivantes : éducation à la sexualité, addictions et bien-être. Elles devront permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances et de développer des compétences psychosociales.

Le budget du projet est évalué à 26 085 € financé à hauteur de 4 500 € par l'agence régionale de santé, et de 4 500 € par le Conseil Régional.

Afin de définir les conditions et les modalités de partenariat entre le CCAS de Vittel, le Centre Social La Toupie, et les autres partenaires, il convient de préciser les engagements de chacun dans le cadre d'une convention de partenariat dont le projet figure en annexe. La convention prévoit notamment la mise à disposition de locaux et de personnels par les partenaires, pour la réalisation des actions, ainsi que les modalités de reversement de la quote-part de subvention afférente à la valorisation des heures de l'agent du CCAS impliqué dans le projet.

Les partenaires ont émis un avis favorable aux termes de la convention lors d'une réunion le 3 juin dernier. Ils doivent compléter le projet de convention figurant en annexe afin de préciser le nom de

leur représentant, les moyens qu'ils peuvent mettre à disposition et leur participation aux groupes de travail.

Madame la Vice-présidente rappelle l'historique du dispositif qui compte désormais plus d'une vingtaine de partenaires. Afin de mettre en place les différentes actions, quatre groupes de travail ont été créés mobilisant ainsi tous les membres du réseau.

Chaque partenaire est invité à compléter le projet de convention et à le retourner au plus tard fin juin afin que tout soit opérationnel à la rentrée.

Madame la Vice-présidente exprime ses doutes quant à la volonté d'implication du collège de Vittel, n'ayant eu aucun retour malgré les diverses sollicitations envoyées. La prévention auprès des jeunes reste un enjeu majeur surtout en cette période de crise sanitaire où les problèmes psychologiques sont amplifiés. Le dispositif Éduc ta santé pourrait apporter une aide significative aux infirmières déjà très occupées.

Charline LEHMANN conseille de reprendre contact avec Madame La Principale du collège de Vittel fin juin, lorsque le nouveau conseiller principal d'éducation (CPE) aura pris ses fonctions. Un rapprochement vers les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) est également possible.

Madame la Vice-présidente signale qu'il n'y a pas d'intervention des professeurs d'EPS. Elle ajoute que le collège et le lycée des métiers de Contrexéville sont, quant à eux, volontaires et impliqués.

Geneviève GUNEY souhaite connaître l'origine du projet Éduc ta santé et demande quelles ont été les actions mises en place depuis le début.

Madame la Vice-présidente répond que le dispositif existe depuis cinq années consécutives. Au fil des ans, s'est créé un réseau de plusieurs partenaires. Diverses actions à destination des classes de 3^{ème} se sont déroulées, comme le forum et le théâtre interactifs au cours desquels de nombreux professionnels sont intervenus dans le domaine de la santé, du bien-être, des addictions, de la sexualité, de l'estime de soi, du harcèlement et du cyber harcèlement. Des formations pour les partenaires sont aussi organisées tous les ans afin qu'ils puissent réagir au sein même de leur structure.

Charline LEHMANN souligne l'importance de ces actions mises en place également dans les lycées, comme par exemple la sophrologie pour améliorer le bien-être des élèves lors des périodes d'examen.

Madame la Vice-présidente précise que les partenaires financiers sont favorables à ce genre d'intervention et que les jeunes sont demandeurs.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat et son annexe et autorise Monsieur le Président à la signer.

3) Dispositif Chantiers Jeunes – Été 2021 : Demande de subvention

Depuis quelques années, le CCAS organise des chantiers jeunes durant la période estivale afin de permettre à des jeunes vittellois de 15 à 17 ans de financer un projet personnel en contrepartie d'activités réalisées et encadrées au sein de la collectivité. Comme l'an passé, il est proposé de reconduire le dispositif chantiers jeunes cet été et d'accueillir 24 jeunes sur une période de 6 semaines, du 19 juillet au 27 août.

Ce dispositif intitulé « argent de poche » s'adresse à des jeunes vittellois âgés de 15 à 17 ans. Les objectifs des chantiers sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans la collectivité dans une démarche éducative
- Responsabiliser les jeunes en les informant sur les droits et devoirs du citoyen
- Inciter au respect du patrimoine communal en faisant participer les jeunes à sa rénovation
- Lutter contre l'oisiveté des jeunes durant la longue période estivale
- Initier les jeunes au monde du travail et au respect
- Sensibiliser les jeunes sur les relations qui se jouent au sein d'un groupe

A l'issue du chantier, chaque jeune reçoit une gratification de 120 € sous forme de bons d'achat ou d'un versement direct au prestataire désigné dans son projet.

D'un montant total évalué à 23 780€, cette action peut être financée par l'État, dans le cadre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance (FIPD), et par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges, dans le cadre de sa politique d'aide aux temps libre.

Madame la Vice-présidente signale que le CCAS n'a reçu que 18 dossiers de candidature à ce jour alors que la fin des inscriptions est prévue vendredi 18 juin. Elle craint un engouement moindre des jeunes suite à la crise sanitaire. Le chantier mis en place cette année est un peu particulier puisqu'il s'agit de la réfection d'un sentier pédestre situé derrière la Maison Ressources. L'objectif est de réaliser une aire de pique-nique en 2022, et éventuellement un terrain de pétanque. Le travail des jeunes pourrait être valorisé par la création et l'installation d'une pancarte à l'entrée du sentier.

Les financeurs sont favorables à ce type de projet car l'évaluation finale est plus précise, les jeunes effectuant tous les mêmes tâches.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la reconduction en 2021 du dispositif chantiers de jeunes dans les conditions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à solliciter le financement de cette action auprès de l'État dans le cadre du FIPD,
- autorise Monsieur le Président à solliciter le financement de cette action auprès de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges,
- autorise la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir entre le CCAS, le jeune et son représentant légal.

La dépense correspondante sera imputée au c/6562 « Aides ».

4) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : convention avec le Conseil Départemental des Vosges

Différents échanges entre le CCAS et le service logement de la direction de l'action sociale territoriale ont conduit à envisager une participation financière du CCAS au FSL. Ce dispositif permet de renforcer l'aide aux personnes ou familles rencontrant des difficultés particulières du fait d'une situation de précarité selon les dispositions de l'article 65 de la loi du 13 août 2004.

Par délibération du 30 juin 2020, le CCAS avait décidé d'apporter une contribution financière de 800 €, qui faisait l'objet d'une convention de partenariat entre le CCAS de Vittel et le Conseil Départemental des Vosges.

La participation du CCAS est versée à la Caisse d'Allocations Familiales, gestionnaire du fonds.

Madame la Vice-présidence transmet aux membres du Conseil d'Administration les statistiques 2020 sur Vittel. Sur un nombre total de 60 dossiers traités, le service insertion logement du Conseil Départemental a accordé 41 dossiers FSL (10 dossiers sous forme de prêts et 31 dossiers sous forme de subventions). Elle signale que quelques dossiers sont élaborés par le bureau d'aide social du CCAS, mais que la Maison de la Santé et de la Vie Sociale (MSVS) de Vittel se charge de la plupart des demandes.

Sylvie CONRAUD souhaite savoir si le montant versé à la structure est obligatoire et proportionnel à la population.

Madame la Vice-présidente répond par la négative car le montant de la subvention dépend de la bonne volonté des communes.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de renouveler l'attribution de cette subvention pour l'exercice 2021, et autorise le Président à poursuivre le partenariat par la signature d'une convention.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de 2021, c/6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé ».

5) Ressources humaines : Mise à disposition de personnel

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19, la ville de Vittel a ouvert un centre de vaccination, sous la responsabilité du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien (CHOV).

Dès le 28 janvier, un agent du CCAS a été mobilisé pour assurer l'accueil téléphonique et la prise de rendez-vous, en mairie de Vittel. L'agent n'exerçant que très occasionnellement ses missions au sein du CCAS, il conviendrait de mettre cet agent à disposition de la ville de Vittel.

Le projet de convention joint en annexe détaille les conditions de cette mise à disposition.

Madame la Vice-présidente informe que l'agent chargé d'accueil du CCAS est réquisitionné depuis le 28 janvier pour intervenir au centre de vaccination de Vittel jusqu'au 31 août. L'accueil est donc assuré par des agents de la CCTE ou à défaut par la secrétaire comptable du CCAS. Un job d'été est prévu pour assurer l'accueil sur la période juillet/août. Suite aux nouvelles mesures réglementaires à venir, il sera possible de savoir le 06 juillet si le centre de vaccination reste ouvert ou pas au-delà du 31 août et si un nouveau recrutement est nécessaire.

Sous réserve de l'avis du comité technique qui se réunira le 30 juin 2021, et après accord de l'agent concerné, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir avec la Ville de Vittel et autorise Madame la Vice-présidente à la signer.

6) Communication des décisions prises par monsieur le Président conformément à la délibération du 30 juin 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué certains de ses pouvoirs au Président en application de l'article L.123-21 du code de l'action sociale et des familles

Bilan des aides facultatives attribuées depuis le 1^{er} mars 2021 :

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Signature	Montant accordé
Aide à la cantine scolaire	1	Vice-présidente	200,00 €
Aide règlement facture d'eau	1	Vice-présidente	75,00 €
Aides alimentaires	4	Vice-présidente	254,40 €

7) Informations

Nouvelle procédure d'attribution des logements Vosgelis

La Directrice de la gestion locative et du développement social de Vosgelis a présenté la nouvelle procédure d'attribution des logements propriété du bailleur social Vosgelis.

Initialement, lors du dépôt d'un dossier de demande de logement social sur la commune, la Vice-Présidente émettait un avis via une « fiche avis du maire » qui était ensuite retournée au service instructeur de Vosgelis.

Désormais, la Vice-présidente du CCAS, habilitée par Vosgelis, sera invitée à donner son avis via une plateforme de dématérialisation. Dès la réception d'un mail de notification par Vosgelis, elle fera part, dans les 48h, de son vote quant à l'attribution des logements vacants sur la commune.

Madame la Vice-présidente se félicite de la mise en place de cette nouvelle procédure car elle présente une réelle efficacité dans le traitement des demandes de logement sur Vittel.

8) Questions diverses

Madame la Vice-présidente s'enquière du ressenti des membres du Conseil d'Administration quant à l'impact de la crise sanitaire sur les associations vittelloises.

Véronique GROSSIER signale la difficulté de bénéficier d'une salle adaptée pour les collectes de sang. Étant donné l'occupation de la salle du Moulin par le centre vaccinal à compter du 07 juillet, et l'indisponibilité du Palais des Congrès, l'association envisage d'occuper les locaux de Vittel Accueil.

Geneviève GUNEY profite de cette séance pour inviter les membres à l'assemblée générale de l'Escale le 07 juillet 2021 à 18h au CPO.

Nicole GEORGES signale que les activités de Vittel Accueil reprennent doucement.

Yonny LUCAS souligne la difficulté de recruter du personnel à l'ADAVIE, comme à l'ADMR, malgré des propositions de CDI à temps complet.

Nicole GEORGES précise que c'est un métier difficile, surtout lorsqu'il s'agit de retours à domicile avec de lourds antécédents médicaux.

Madame la Vice-présidente signale que le SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ne parvient pas à assurer les soins à domicile et se reportent sur les auxiliaires de vie.

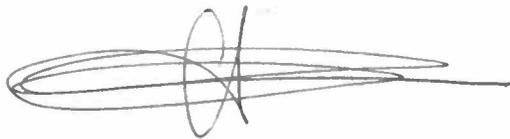
Yonny LUCAS précise que le personnel des SSIAD préfère des postes dans les EHPAD et les hôpitaux car ils sont mieux rémunérés.

Madame la Vice-présidente signale que beaucoup de lits sont libres dans les structures, probablement en raison des règles strictes imposées. Pourtant, alors que celles-ci ont été allégées, les résidents ne veulent plus sortir, et les familles craignent de les recevoir à domicile.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Vittel, le 15 juin 2021

La secrétaire de séance



Charlène LEHMANN

Le Président,



Centre COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VITTEL
(Vosges)
Franck PERRY